

13-14 GEORGE V, A. 1923

comité que les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas les seuls intéressés, mais que le petit producteur de tout le pays l'est également. Je veux parler de la difficulté d'obtenir des prêts à bon marché, à des taux peu élevés. Je reconnais que la question a trait tout particulièrement aux crédits ruraux. Toutefois elle constitue un problème en soi; or je suis d'avis que le Gouvernement devrait en faire l'objet de ses soins au cours de l'intersession prochaine.

LE PRÉSIDENT: N'oubliez pas que le comité présidé par M. McMaster va faire rapport sur la question.

L'hon. M. STEVENS: Je le sais, mais ce dernier ne va traiter que la question des crédits ruraux qui ne constitue qu'un aspect du problème. Ainsi on a fait remarquer qu'en-dehors et au-dessus des prêts à long terme ou de l'amortissement des crédits ruraux, on trouve la nécessité d'alléger le fardeau des dettes dont sont affligées certaines parties du pays. Cela aussi, c'est un problème et que le Gouvernement devrait étudier.

Voilà ce que j'aimerais à voir inclure dans notre rapport plutôt que de se contenter de conseiller le rapport à l'an prochain de toute la question, plutôt aussi que de s'aventurer dans la discussion de problèmes plus ou moins abstraits. En effet et après tout, quels que soient l'intérêt et même l'utilité d'un problème abstrait, je ne vois nul avancement sérieux dans la voie du progrès ou de la réforme par le recours à des procédés de soubresauts où les systèmes sont lâchés les uns après les autres. Ce n'est jamais que par avance graduée, par modification de la pratique des choses, changement des conditions présentes, pas à pas, que réforme et progrès s'accomplissent. Je dis ma pensée, Monsieur le président. Je ne vois rien dans la proposition de se contenter de reporter la question à la prochaine session du Parlement.

M. IRVINE: Je partage certainement la plupart des idées émises par M. Stevens. Comme je vois la question, il s'agit de savoir si nous allons nous contenter de la faible espérance de poursuivre notre enquête ou si nous allons adopter l'attitude de M. Stevens et confier la chose au Gouvernement en lui laissant le soin d'y voir, auquel cas je suis à peu près certain que rien ne se fera. Et puis, nous avons peut-être tort d'être aussi pessimistes et nous devrions garder un peu de foi tout en laissant le soin d'agir au Gouvernement. Si le comité partage cet avis, il vaudrait peut-être mieux proposer un amendement qui l'incorporerait. Moyennant quoi nous épaulerions notre recommandation de l'ensemble des témoignages entendus devant le comité en vue d'assister le Gouvernement dans l'initiative qu'il adoptera. C'est aux fins d'éliminer tout ce fatras que je voyais d'un bon œil l'adoption du rapport assez faible que l'on a proposé. Qu'il soit de mince valeur, je le concède volontiers. Il dit peu. Il ne fait que nourrir l'espoir de pouvoir poursuivre l'enquête l'an prochain.

M. MITCHELL: Je me dis que si le Gouvernement décidait d'agir, il exigerait plus de documentation que nous n'en possédons; pour moi, j'ai entendu tout ce qui s'est révélé ici, et je me demande comment le Gouvernement ou n'importe qui peut se résoudre à agir sur la foi de ce qui s'est dit. C'est pour cela que l'idée de recommander au Parlement de reprendre l'enquête m'apparaît comme la seule bonne. Impossible en droit de demander au Gouvernement d'agir là où nous ne comptons pas pouvoir prendre d'initiative nous-mêmes.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Stevens, il ne faut point oublier non plus que nous avons aussi traité de choses abstraites. Si nous avions borné notre enquête aux crédits ruraux, nous aurions eu à faire face à un problème concret.

M. IRVINE: Avec l'assurance d'une reprise de l'enquête, nous sommes présentement dans le droit chemin.

M. MITCHELL: Pour moi, je trouve que nous reconnaissons ne pouvoir rien faire de nous-mêmes. Alors je ne vois pas que nous puissions demander davantage au Gouvernement.